

La charte nationale des Réaap

Circulaire interministérielle DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM N°2006/65 du 13 février 2006 relative aux Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents.

- 1 Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
- 2 Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de leurs enfants.
- 3 Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 4 Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes.
- 5 Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des RÉAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- 6 S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- 7 Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- 8 Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.



ITES, 170 rue Jules Jansen 29490 Guipavas
06 65 84 21 71 / reaap29@infoparent29.fr
www.infoparent29.fr

copiloté par



La Sauvegarde



Réaap 29 – Mars 2025



Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du Finistère

« Un **réseau** est une **structure** peu ou non formalisée,
peu ou non hiérarchisée.

Un **réseau** n'est donc **pas** une **institution**, ni un **système**.

On n'y **adhère pas**, on n'y est **pas recruté**, on **s'en sert**. »

F. Jésus



Pour se connaître, mutualiser, réfléchir, inventer...

Depuis 25 ans, le Réaap 29 est une structure souple, où chacun participe à la production, à la diffusion, à la mutualisation des informations qui ont trait à la parentalité. Il est ouvert à tous les acteurs de la parentalité : parents, professionnels, élus, bénévoles d'association...

S'appuyant sur la charte nationale des Réaap détaillée en huit articles, le Réaap du Finistère met en mouvement des acteurs. Il favorise l'échange d'idées entre parents et professionnels.

La mise en réseau aide à construire sa posture et sa pratique en s'enrichissant de la diversité des personnes présentes (travailleurs sociaux, référents familles, enseignants, animateurs, éducateurs spécialisés, bénévoles, etc.) Le Réaap 29 participe à faire culture commune autour des questions de parentalité.

Le Réaap 29 anime le site d'actualités et d'informations www.infoparent29.fr

Tous les deux ans, il organise la *Journée départementale* et les *Semaines de la parentalité* avec le concours de structures et associations du territoire.

3 minutes pour découvrir le Réaap



En ligne
la présentation animée
du Réaap 29



Un réseau dynamique

Les temps de rencontre Réaap : comité d'acteurs et ateliers

- Créent des espaces ouverts de rencontre et de ressource
- Veillent et participent à l'évolution des pratiques d'accompagnement de parents
- Mettent en œuvre les actions du Réaap
- Mutualisent et capitalisent les actions et les réflexions
- Émettent des propositions

Le comité des financeurs du CDSF (Comité départemental des services aux familles)

L'axe 1 du fonds parentalité de la Caf 29 finance des actions collectives parentalité. Le Réaap 29 informe du lancement des appels à projet.

Le comité des financeurs émet un avis pour chacune des demandes.

Entrez dans le réseau

- Participation à un ou plusieurs temps de rencontre et de réunion :
 - comité d'acteurs
 - journée de formation
 - journée départementale
 - ateliers thématiques - handicap et parentalité, vacances, ensemble autour de la scolarité de l'enfant, autour de la naissance et/ou ateliers territoriaux – Morlaix, Quimper Bretagne Occidentale
- Collaboration aux outils de communication (proposition d'informations pour le site...)
- Contact pilotes / secrétariat

Restez informé·e

sur les actualités pour les parents et les familles, inscrivez-vous à l'infolettre d'infoparent29.fr et pour recevoir les informations du Réaap 29, contactez le secrétariat du Réaap 29.

Toutes les informations concernant le Réaap 29 sont sur le site

